COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 04/PFD/1797027 (corr. DU *: D. Sourbi)*
Réf. CRMS : AA/MB/**BXL22734_683_PU_Anspach_1_3_TourPhilips**
Annexe : //

Bruxelles, le 22.12.2021.

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach, 1-3, rues de l'Évêque, 2 / de Laeken, 11 / des Augustins, 2-4. Ancienne tour Philips. Modifier ponctuellement les travaux autorisés par le permis délivré le 17/08/2018, installer trois pompes à chaleur au R+19.

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En date du 09/12/2021, la CRMS a été interrogée sur la demande de permis mentionné sous rubrique. Il s'agit d'une demande modificative du permis 04/PFD/641700 du 17/08/2018, autorisant la rénovation et le « relookage » de la Tour Philips, sur lequel la Commission n'avait pas été interrogée.

Implantée à proximité directe de la place de Brouckère, face au centre administratif de la Ville de Bruxelles, l'immeuble se perçoit depuis la place et depuis les boulevards du centre mais n'est couvert par aucune zone de protection au sens de l'article 206 du CoBAT.

La tour a été réalisée vers 1967-69 selon les plans des architectes Ch. & Ch. Verhelle et A. & J. Polak. Sa construction cadre dans les projets urbanistiques de grande envergure des Golden Sixties à Bruxelles, fortement axés sur la ségrégation modale ce qui explique la configuration de l'immeuble sur socle. Les travaux autorisés en 2018 interviennent sur l'écriture architecturale et les rapports chromatiques des façades, et prévoient le réaménagement intérieur et la réorganisation des abords. Les modifications actuellement proposées visent le regroupement des entrée et sortie de parking dans la rue des Augustins, ainsi que la réorganisation des locaux vélos et de l'atrium, et le système d'entretien des façades.

Etant donné que la CRMS n'avait pas été interrogée sur la demande de permis initiale et que, sur le plan patrimonial, les nouveaux plans ne visent pas de modifications substantielles de la situation de droit, la Commission ne s'est pas prononcée sur cette demande.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à dsourbi@urban.brussels ; jdoignies@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels opp.patrimoine@brucity.be ; hlelievre@urban.brussels ; svalcke@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00